

TRAIT-D'UNION - NOVEMBRE 2015

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoit SIMONNIN
Maire de Saint-Denis-sur-Loire, Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Après un repos estival bien mérité, le conseil municipal s'est remis au travail. Vous trouverez dans ce Trait-d'Union les faits marquants de cette rentrée.

Dans cet éditorial, je souhaitais mettre l'accent sur les trois projets d'investissements que nous allons mettre en œuvre, en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement que le conseil a adopté fin mars.

En premier lieu, le conseil municipal du 5 novembre a validé le projet d'extension de l'école maternelle et de construction d'une nouvelle classe primaire ainsi qu'un réaménagement des locaux actuels. C'est un groupe scolaire modernisé et davantage fonctionnel que pourront fréquenter les enfants des trois communes de notre RPI dans quelques mois. La classe de primaire libérée permettra par la suite d'envisager un réaménagement des services de la mairie.

En second lieu, la commune s'est portée acquéreur du bâtiment de l'ancien Écobois avec la volonté d'y installer les nouveaux ateliers municipaux. Les actuels ateliers seront ensuite réaménagés pour les associations dionysiennes, en concertation avec elles. L'abandon du projet de nouvelle maison des associations avait sérieusement ébranlé le moral de nos associations les plus actives. Nous espérons que cette solution, même si elle n'a pas la même ampleur, ni la même vocation, leur remettra un peu de baume au cœur. Notre objectif est de pouvoir commencer la construction des nouveaux ateliers, en complément du bâtiment déjà présent, dès la fin du premier semestre 2016.

Enfin, le dernier projet d'importance, souhaité notamment par les familles et les enfants, est la création d'une piste exclusivement réservée aux piétons et véhicules non motorisés entre les deux nouveaux lotissements. Elle permettra de relier en toute sécurité le Bourg à Macé en desservant l'espace public et ses terrains de sports. C'est un véritable espace de vie et de convivialité que nous souhaitons créer à proximité immédiate des services publics et du centre Bourg.

Mes adjoints reviendront en quelques mots sur tous ces projets dans les pages qui suivent. Mais nous présenterons plus en détail tous ces dossiers dans notre bulletin municipal de janvier.

Après une période de grand calme, pas spécifique à Saint-Denis-sur-Loire, la vente des terrains de la Martinière vient enfin de redémarrer. Au moment où les travaux de finition des parties communes (bordures, trottoirs, éclairage public, square de jeux...) rendent beaucoup plus accueillant ce lotissement, c'est un signe très encourageant pour que se poursuive l'arrivée de nouveaux habitants.

Vous le voyez, chers dionysiens, vos élus sont à la tâche. Les projets ne manquent pas et nous souhaitons que Saint-Denis-sur-Loire continue de se moderniser et d'avancer vers l'avenir. Notre classement dans la zone géographique du « Cœur d'agglomération » du futur SCoT du Blaisois (Schéma de Cohérence Territoriale), nous indique que Saint-Denis-sur-Loire aura un rôle important à jouer dans l'avenir du territoire. Le caractère rural de notre belle commune et ses cadres et qualités de vie sont des atouts pour son attractivité et la vie de ses habitants, mais sa proximité de Blois et des principaux pôles de développement économique d'Agglopolys lui donne aussi des responsabilités dans les développements économique et démographique du territoire.

Ayons confiance dans l'avenir.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Trait-d'Union et vous donne rendez-vous le 16 janvier prochain pour la cérémonie des vœux à la population.

Bulletin n° 88



Dans ce numéro :

Éditorial	1
CR réunions conseil.....	2
Commission	
Aide à la personne.....	4
Commission scolaire.....	4
Commission Bâtiments.....	6
Commission Urbanisme.....	8
Commission Voirie.....	9
Informations Mairie	10
Informations Associations.....	11
Informations pratiques	12

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

VENDREDI 3 JUILLET 2015

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Isabelle CALLIGARO – Christine MAUVISSEAU – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE.

Absent : Odile JOUET ayant donné pouvoir à Christophe ROCHEREAU – Jean-Marc TRAZERES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET

Délibérations

- Délibération n°2015-033 – Compte-rendu Annuel à la Collectivité 2014-2015 (CRACL) de 3 Vals Aménagement pour le lotissement de la Martinière
- Délibération n°2015-034 – Avenant n°4 à la concession d'aménagement du lotissement La Martinière
- Délibération n°2015-035 – Approbation du rapport du délégataire (SAUR) sur la gestion du service public d'eau potable
- Délibération n°2015-036 – Projet Éducatif Territorial pour les temps d'activités périscolaires
- Délibération n°2015-037 – Subventions 2015 aux associations
- Délibération n°2015-038 – Demande d'éligibilité au dispositif de la loi Pinel auprès du Préfet de Région
- Délibération n°2015-039 – Acquisition d'un bien par voie de préemption au N°4 rue des Boulonniers

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Isabelle CALLIGARO – Christine MAUVISSEAU – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Odile JOUET – Jean-Marc TRAZERES – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

Délibérations

- Délibération n°2015-041 – Modification des statuts d'Agglopolys – Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 1^{er} janvier 2016
- Délibération n°2015-042 – Demande dérogation au dispositif Pinel pour favoriser l'investissement locatif sur la commune (par l'intermédiaire d'Agglopolys)
- Délibération n°2015-043 - FPIC et DSR – Virements de crédits
- Acquisition foncière rue de la Loire. Aucune décision n'a été arrêtée à ce sujet
- Délibération n°2015-044 - Fixation du taux en matière de taxe d'aménagement communale
- Délibération n°2015-045 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la recharge des anses de la cloche de l'église
- Délibération n°2015-046 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Délibération n°2015-047 - Vente du congélateur de la cantine à un agent communal
- Délibération n°2015-048 - Création d'un poste d'ouvrier polyvalent des services techniques
- Délibération n°2015-049 - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC)
- Délibération n°2015-050 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État
- Délibération n°2015-051 - Participation financière au feu d'artifice du 14 juillet de Ménars
- Délibération n°2015-052 - Tarif des concessions funéraires doubles
- Délibération n°2015-053 - Rétrocession de la concession funéraire N°32 – Emplacement D7
- Délibération n°2015-054 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (CD41) pour la réfection des marches de l'Église (Petit patrimoine rural)

- Délibération n°2015-055 – Projet d'extension de l'école maternelle. Accord de principe
- Délibération n°2015-056 – Piste de circulation douce - demande de subvention CD41 (DSR)
- Délibération n°2015-057 – Piste de circulation douce - demande de subvention Réserve parlementaire
- Implantation d'un 3^{ème} point d'apport volontaire. Ce dossier a été présenté mais reste à l'étude. Il n'a pas donné lieu à délibération

Questions diverses :

- Cérémonie des vœux : 16 janvier 2016.
- Un bureau pour les Adjointes sera aménagé au premier étage de la Mairie. Des armoires ont été achetées.
- Concession eau potable : elle devra être renouvelée en juin 2017. Mais en 2020, la distribution de l'eau deviendra une compétence obligatoire des intercommunalités. Contact a été pris avec la commune de La Chaussée Saint-Victor qui est dans la même situation avec le même prestataire.
- Martine Ciret propose l'achat de guirlandes lumineuses pour les rues de Saint-Denis. Le Maire demande de patienter une année : une entreprise de maintenances de l'éclairage public pourrait proposer à la location ce genre de matériel.
- École de musique : Emmanuelle Le Gall demande si le concert de printemps pourrait se faire à l'église ? Le Maire préconise que le programme soit adapté au lieu pour éviter tout refus du diocèse.
- Travaux du château d'eau : au point mort pour le moment. Contact sera pris avec le nouveau responsable technique de La Chaussée-Saint-Victor.

JEUDI 5 NOVEMBRE 2015

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Odile JOUET – Jean-Marc TRAZERES – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE.

ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Jean-Marc TRAZERES

Délibérations

- Délibération n°2015-058 – Rapport d'activité 2014 d'Agglopolys
- Délibération n°2015-059 - Convention avec Agglopolys pour groupement d'achats AMO
- Délibération n°2015-060 - Extension école : validation de l'extension de l'école maternelle, de la construction d'une classe primaire et de sanitaires accessibles PMR. Dossier de consultation
- Délibération n°2015-061 - Extension école : demande de subvention à l'État au titre de la DETR
- Délibération n°2015-062 - Temps de travail hebdomadaire assistante d'enseignements artistiques
- Délibération n°2015-063 - Autorisation d'encaissement de règlements pour le repas des Aînés
- Délibération n°2015-064 - Confirmation de la délibération de janvier 2010 sur la rétrocession des parties communes du Lotissement des Ouches
- Délibération n°2015-065 - Parrainage pour une opération humanitaire d'une jeune dionysienne

Questions diverses :

- Implantation de panneaux d'informations municipales dans les hameaux : Mise à l'étude.
- Implantation d'un distributeur de pain : poursuite de l'étude.
- Apéritif dinatoire conseil municipal / employés communaux et leurs conjoints : le jeudi 10 décembre.
- Accord pour la prise en charge de l'apéritif pour la soirée Téléthon d'Apollos le 5 décembre.



Vous voulez en savoir plus ?

Nous vous rappelons que les comptes rendus détaillés des réunions de conseil municipal sont consultables en Mairie et disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site Internet de la commune : <http://www.saintdenissurloire.fr/cr-reunions-conseil-municipal.php>

**La cérémonie des vœux de la Municipalité aux dionysiens aura lieu
le samedi 16 janvier 2016 à 18h00**

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « Aide à la personne »

Martine CIRET

Venez découvrir la *Maison bleue*

Connaissez-vous la **Maison bleue** ? C'est une maison située avenue Maunoury à Blois, entièrement aménagée avec des équipements qui permettent de continuer à vivre chez soi lorsqu'on est âgé ou handicapé.

On peut en parcourir les pièces (entrée, séjour, cuisine, chambres, salle de bains et même extérieur) afin de découvrir des solutions qui simplifient la vie et permettent d'aménager votre logement.

Les visites se font par groupe de dix personnes et durent une heure.

Nous avons pris rendez-vous pour le vendredi 4 décembre à 10h30.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie (tél : 02 54 78 68 66) **avant le lundi 30 novembre.**



Attention ! Seules les **dix premières personnes inscrites** pourront ainsi effectuer la visite à cette date. Si vous êtes plus nombreux, nous conserverons vos coordonnées et organiserons une autre visite prochainement.

Pour les personnes inscrites, un covoiturage sera organisé depuis Saint-Denis-sur-Loire.



Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS)



Le CIAS du Blaisois propose un réseau d'échanges réciproques de savoirs. Il s'agit d'un groupe de personnes dont les membres donnent et reçoivent des savoirs et savoir-faire.

Si vous avez une passion que vous voulez faire partager, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie. Il peut s'agir de recettes de cuisine, de couture, de jardinage, de jouer d'un instrument de musique, d'initiation à l'informatique, de bricolage, de mécanique... la liste est très longue et quasi-illimitée !

L'échange est un moment de convivialité ouvert à tous, jeunes et moins jeunes, sans échange d'argent, ni de service. La durée et la fréquence sont décidées par les participants.

C'est une manière simple et agréable d'apprendre et d'enrichir ses connaissances.

Tout le monde sait faire quelque chose et tous les savoirs se valent, nous comptons sur vous !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie ou Martine CIRET (☎ 02 54 46 82 39).

Commission des Affaires Scolaires

Martine CIRET



Après un été chaud et bien ensoleillé, nous avons retrouvé nos petits écoliers en pleine forme et prêts à affronter une nouvelle année scolaire.

Pour cette année scolaire 2015-2016, nous accueillons 50 enfants à l'école Lorjou de Saint-Denis-sur-Loire :

- **Maternelle : 26 élèves** soit 13 en petite section et 13 en grande section.
- **Primaire : 24 élèves** soit 12 CE2 et 12 CM1.

Sophie MOHR est la directrice et enseigne en maternelle. Dolorès GARREAU enseigne en primaire.




L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avait donné satisfaction l'an dernier. Nous avons donc repris des intervenants extérieurs pour les activités sport et arts plastiques pour les primaires, anglais pour les CM2 à Villerbon et Émilie Roger, notre intervenante musique, pour tous les enfants. Comme l'an passé, l'année scolaire a été divisée en quatre périodes de neuf semaines. Si le sport se déroule toute l'année, les autres activités ne se font à Saint-Denis-sur-Loire qu'au cours d'une période. Les deux autres communes de notre regroupement pédagogique, Ménars et Villerbon, sont organisées de la même manière, avec les mêmes activités.

En dehors de ces périodes encadrées par des intervenants extérieurs, Céline FONTAINE et Catherine HOURY font preuve de beaucoup d'imagination pour animer les TAP.

Nous remercions vivement Marie-Madeleine et Marie-Pierre, nos deux fidèles bénévoles, qui cette année encore apportent leur aide tous les mardis soir.

Nous avons modifié les horaires afin que chaque commune de notre regroupement puisse bénéficier des mêmes prestations.

A Saint-Denis-sur-Loire, les horaires de classes sont les suivants :

-  Lundi et jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 15h30
-  Mardi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h00
-  Mercredi de 9h00 à 12h00

Le transport scolaire, financé et organisé par Agglopolys, assure les trajets aller et retour des enfants entre les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon du lundi au vendredi.

Une garderie est assurée par la commune de 7h30 à 8h50 du lundi au vendredi, de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 12h00 à 13h00 le mercredi.

C'est toujours la société API, de La Chaussée Saint-Victor, qui assure la préparation et la livraison des repas en liaison froide. Les repas chauds sont servis aux enfants tous les jours où il y a classe l'après-midi.

La très bonne nouvelle pour notre école est le projet d'extension de l'école maternelle. Elle permettra de différencier les locaux scolaires et périscolaires et de repositionner la classe primaire avec l'école maternelle. Nous en profiterons pour mettre aux normes d'accessibilité les locaux et sanitaires.

Nous souhaitons à tous, enfants, parents et encadrants, une très bonne année scolaire.

BATIMENTS COMMUNAUX

Dominique RICHOMME

Marie Anne Jeanne sonne à nouveau

Comme nous l'avions évoqué dans le dernier Trait-d'Union, la cloche de l'église a été restaurée. Si vous êtes fidèle au site Internet de la commune, vous avez pu suivre les différentes phases de sa dépose et de sa remise en place. Dans le cas contraire, voici un petit résumé des travaux, illustré de quelques photos.

La cloche a été déposée le 17 juillet par l'entreprise BODET, spécialiste campanaire de Trémentines, près de Cholet. Quelques dionysiens intéressés par le sujet étaient présents. L'opération de décrochage et de descente a été réalisée dans la matinée. A son arrivée au sol de l'église, nous avons pu constater que les anses, situées en partie haute de la cloche et qui permettent son assemblage avec le mouton, n'avaient pas été complètement coulées. Selon les différents experts, ce défaut de fabrication compromettait la solidité de sa fixation. Des travaux complémentaires d'un montant de 4 794,00 € TTC, pris en charge en partie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Départemental, ont été commandés.

Marie Anne Jeanne, puisque c'est son nom, est partie dans l'après midi pour sa cure de jouvence dans les ateliers de l'entreprise BODET laissant notre clocher muet pour quelques semaines. Cependant, il a été imposé au restaurateur que la cloche sonne à nouveau pour un mariage prévu le 5 septembre.



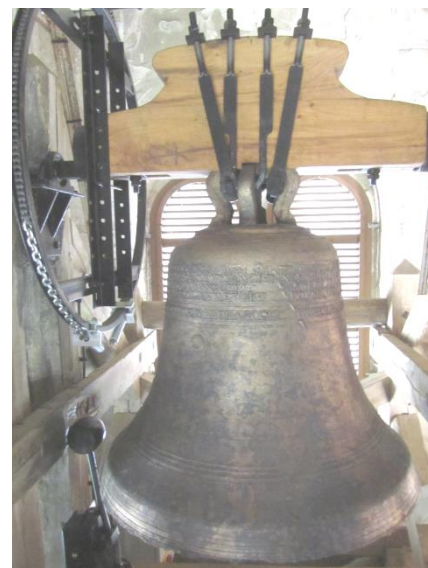
Elle est revenue le 28 août dans notre église, les points de frappe rechargés, la bélière remise dans son état originel et les anses achevées et consolidées. Le décalaminage de sa paroi extérieure lui a rendu son bel aspect initial.

Le samedi 29 août elle a été bénite par le Père Pascal GONIN, nouveau curé du secteur paroissial dont notre commune fait partie. A cette occasion, une manifestation très conviviale et bien ensoleillée, a eu lieu devant l'église. Une centaine de personnes accompagnait les élus et les représentants de la Paroisse.

Trois jours de la semaine suivante ont été nécessaires pour remettre Marie Anne Jeanne en place, la parer d'un nouveau mouton en chêne, de moteurs de tintement et de volée neufs et le mercredi 2 septembre au soir, elle sonnait à nouveau dans notre clocher.

Désormais il reste encore quelques réglages mais ces travaux de restauration qui étaient envisagés depuis plusieurs mandats sont enfin réalisés. Ainsi, la cloche de notre église va pouvoir rythmer notre temps et annoncer bons et moins bons évènements encore longtemps.

Le coût total de ces travaux de restauration s'est finalement élevé à 23 175 € HT soit 27 810 € TTC. Différentes subventions sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil Départemental ont couvert 80% du montant HT de cette dépense.



Les bâtiments communaux de plus en plus accessibles

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments recevant du public a été un autre chantier important de ces derniers mois. En effet, une loi de 2007 exigeait que ces équipements soient accessibles avant le 1^{er} janvier 2015. Dans le cas contraire, la commune s'engage à se mettre en conformité dans un délai de 3 ans ou à justifier des dérogations.



C'est ainsi que vous avez pu constater que durant le mois de juillet, le perron de la Mairie avait été démolé pour être remplacé par un emmarchement en pierre dure, un palier plus vaste qui permet la giration des fauteuils roulants ainsi qu'une rampe bordée d'un chasse-roue en pierre et recoupée par un palier de repos. Le trottoir étroit qui longeait la façade sud a été élargi. Le tout a été recouvert d'un béton désactivé qui permet un accès en toute sécurité. Un garde-corps métallique placé sur la partie haute de la rampe assistera prochainement les usagers dans leur montée et les préservera des chutes.

Dans quelques semaines les portes d'entrées de la Mairie seront remplacées par des portes en aluminium dont les dimensions seront adaptées à l'accès des personnes à mobilité réduite.

Une rampe d'accès a également été réalisée à la cantine scolaire afin de permettre le franchissement de la marche de 15 cm de l'accès principal, côté maison des associations.

Autres activités récentes... et à venir au titre des bâtiments communaux

L'activité réduite dans les cours et les bâtiments durant les mois de juillet et août a permis à nos employés communaux de réaliser l'hydrocurage des canalisations intérieures et extérieures. Ces travaux qui n'avaient pas été réalisés depuis plusieurs années ont permis de mieux connaître le tracé des réseaux enterrés et d'améliorer leur accès afin que leur entretien soit plus aisé à l'avenir.

Voilà résumés les principaux travaux de la commission bâtiments réalisés ces dernières semaines. Désormais, d'autres projets sont en préparation :

- Comme vous avez pu le lire par ailleurs, le projet d'extension et de restructuration de nos écoles maternelle et primaire a été validé par le conseil municipal.
- Pour permettre le transfert des ateliers communaux de la rue Camille Favier à la rue des Boulonniers, sur le parc d'activité des Sarrazinières, il sera nécessaire de construire un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'atelier et des sanitaires. Les locaux libérés par les actuels ateliers municipaux seront réaménagés pour être mis à disposition des associations dionysiennes.
- Des travaux d'amélioration de l'isolation seront effectués dans plusieurs bâtiments en tenant compte des points faibles signalés par l'audit chauffage réalisé l'hiver dernier.

Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'avancement de tous ces projets dans les prochains Trait-d'Union.



URBANISME

Patrick MENON

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CLASSEMENT « MÉNARS ET LE VAL AMONT DE BLOIS »

La présente enquête publique est relative au classement de l'entité « Ménars et le val amont de Blois » au titre des sites. Elle concerne les communes de Ménars, Cour-sur-Loire, Suèvres, Villerbon, Mulsans, Saint-Dyé-sur-Loire, Maslives, Montlivault, Saint-Claude de Diray, Vineuil, La Chaussée Saint-Victor et, bien sûr, Saint-Denis-sur-Loire.

Aux portes de l'agglomération blésoise, la portion de vallée fluviale offre une succession remarquable de paysages naturels, agricoles ou bâtis, ou s'expriment plusieurs éléments caractéristiques du Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO :

- Un château et son parc dominant le fleuve : le domaine de Ménars ;
- Les coteaux avec alternance de villages, soit en front de Loire, soit en retrait derrière le val agricole ;
- Un patrimoine fluvial riche et diversifié ;
- Des paysages agricoles typiques du Val de Loire.

Ce plan de gestion est un référentiel commun pour une gestion partagée du Val de Loire par l'ensemble des acteurs. Il vise la préservation de la « valeur universelle exceptionnelle » (VUE).

Le périmètre proposé inclut le val inondable, les coteaux non-urbanisés, des portions de plateau agricole assurant des vues patrimoniales majeures, une partie du parc boisé de Ménars. Le site proposé au classement couvre une superficie de l'ordre de 2 496 ha dont 223 ha pour notre commune.

Le dossier est consultable en Mairie jusqu'au 20 novembre 2015 et un registre est à votre disposition pour y mentionner vos observations.

COMMISSION VOIRIE

Jean-Pierre MOREAU

Les travaux annuels d'entretien de voirie ont commencé début septembre. Ils ont été effectués par l'entreprise COLAS et réalisés dans de bonnes conditions climatiques.

RAPPEL DES TRAVAUX RÉALISÉS :

- **Chemin des Renuelles et chemin Fleuri** : remise en état de l'extrémité de ces deux voies (côté RD 140) par une purge de 130 m² environ, puis mise en œuvre de calcaire et d'enrobé.
- **Rue Gabriel Charrier** : même type de travaux sur une surface d'environ 60 m².

Tous ces travaux ont été rendus nécessaires en raison de l'affaissement de la voie consécutif au passage de véhicules à forte charge (engins agricoles, bus de transport scolaire...).

Travaux de décaissement Chemin Fleuri



- **Chemin de Pissevin et rue du Château d'Eau** : suite à l'enfouissement des réseaux et au trafic important de camions, la chaussée s'est détériorée par endroit et a nécessité une remise à niveau par application d'un enrobé.



Gravillonnage Rue de la Borde

Par ailleurs, après un reprofilage à certains endroits, des travaux d'émulsion gravillonnée bi-couche ont été réalisés : **rue de la Loire** (descente du Château), sur une portion de la **rue du Lierre**, **rue du Vieux Moulin** (partie basse), **rue de la Borde**, ainsi que sur une portion de la **rue des Moissons** (dit Chemin de Macé) et de la **rue de la Plaine**. Ces travaux représentent une superficie de 7 000 m².

A propos des travaux d'émulsion gravillonnée, nous tenons à bien préciser qu'ils n'ont pas vocation à transformer nos routes en « billard » mais à renforcer leur étanchéité pour leur permettre de mieux supporter les périodes de l'année froides et humides.

Le coût de l'ensemble de ces travaux d'entretien s'est élevé à plus de 50 000 € TTC.

AUTRES TRAVAUX



Un projet de piste de circulation douce est actuellement à l'étude. Cette allée de deux mètres de large réservée aux piétons et aux cyclistes, reliera le lotissement des Ouches à celui de la Martinière, facilitant ainsi l'accès aux équipements sportifs, ainsi qu'à l'école, à la Mairie et au centre Bourg. Cet axe se situera en prolongement de l'allée existante dans le lotissement des Ouches et passera à proximité du terrain de foot pour rejoindre la rue Camille Favier, sur le lotissement de la Martinière.

Par la suite, des aménagements de l'espace public seront engagés pour offrir aux dionysiens un espace de vie et de loisir accessible en toute sécurité.

Les études ont été réalisées, des devis sollicités auprès de plusieurs entreprises. Nous vous présenterons plus en détail ce projet dans le Trait-d'Union de janvier.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Nous vous attendons nombreux
Le Mercredi 11 Novembre à 11 H
Place Eugène Leroux

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts
suivie d'un vin d'honneur

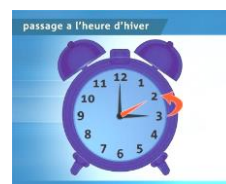


VIGILANCE APRÈS LE PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Dans la nuit du 24 au 25 octobre, nous sommes passés à l'heure d'hiver et la nuit tombe donc plus tôt.

Le risque de cambriolage augmente, les malfaiteurs profitant de l'obscurité pour commettre leur forfait avant que les propriétaires ne rentrent chez eux, qu'ils soient au travail ou au fond de leur jardin.

Votre domicile est plus vulnérable de 18h00 à 22h00.



Conseils pratiques :

Pensez, lorsque vous êtes au fond de votre jardin à bien fermer vos portes à clés ;
Rappelez-vous qu'un simple programmeur connecté à une lampe peut suffire à simuler une présence dissuasive ;

ADOPTÉZ LE BON RÉFLEXE - composez le 17 pour signaler tout comportement suspect ou situation anormale chez vous ou dans votre voisinage.



Une version numérique **en couleurs** de ce Trait-d'Union sera consultable et téléchargeable prochainement sur le site Internet de la Commune (www.saintdenissurloire.fr).

Tous les numéros sortis depuis 2008 sont également disponibles.

Profitez-en pour visiter notre site. Nous souhaitons qu'il soit la vitrine de notre commune, de son actualité, du dynamisme de ses associations et des actions de la municipalité.

Vous y trouverez également beaucoup d'informations utiles et pratiques.



Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de MAIRIE

- Lundi..... de 16h30 à 18h30
- Mardi..... **Fermé au public**
- Mercredi..... de 16h30 à 19h00
- Jeudi..... de 09h00 à 12h00
- Vendredi..... de 16h30 à 18h30
- Samedi *..... de 09h00 à 11h30

* Un samedi matin sur deux : ceux des semaines impaires.

*Le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous.
Contactez le secrétariat de mairie au 02 54 78 68 66
ou par courriel contact@saintdenissurloire.fr*

Nos associations



CONCOURS DE BELOTE

SAMEDI 12 DÉCEMBRE à 13h00,
Maison des Associations
Organisé par le *Club du Bel Age*

SOIRÉES JEU DE TAROT



Jeu libre (sans concours) - Initiation des débutants
Accès ouvert à tous sans inscription ni frais de participation

*Second et quatrième vendredis de chaque mois
de 20h30 à minuit*

Salle des Associations
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Calendrier de la saison 2015-2016 :

SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
11	9	13	11	8	12	11	8	13	10
25	23	27	-	22	26	25	22	27	24

Organisation : Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

Renseignements : 06 50 12 03 44 ou 02 54 74 20 97 ou 02 54 46 82 39

Courriel : comitedesfetes.stdenis@orange.fr

APE Associations des Parents d'Élèves
Du RPI Ménars - Saint-Denis-sur-Loire - Villerbon



Pour la première fois cette année,
l'Association des Parents d'Élèves
propose un MARCHÉ DE NOËL
en nocturne.

Le Vendredi 11 Décembre
de 18h00 à 22h00
Salle des sports de Villerbon.

De nombreux exposants seront présents, l'occasion de trouver des idées cadeaux ou de finaliser vos achats de fin d'année.

Venez en famille ! Des animations seront également proposées aux enfants.



Apollos

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE,
Maison des Associations

Samedi 5 décembre 2015 à partir de 19h00
Soirée Téléthon

Apéritif dinatoire « Classe 5 » au profit du Téléthon : toutes les personnes nées une année se terminant par "5" sont invitées à préparer des bouchées salées ou sucrées qui seront vendues au profit du Téléthon (entrée 5 €).

Venez nombreux ! Parlez en autour de vous !

Dimanche 10 janvier 2016 à 14h00
Fête de la nouvelle année

Comme chaque année, nous vous proposons un après-midi pour fêter ensemble la nouvelle année. Après une marche dans Saint-Denis-sur-Loire, nous nous retrouverons à la Maison des Associations pour la galette et le vin chaud.

Renseignements sur ces manifestations :

Sylvie MENON, Présidente, au 02 54 74 61 32

Ou par courriel : apollostdenis@free.fr



APE Associations des Parents d'Élèves
Du RPI Ménars - Saint-Denis-sur-Loire
- Villerbon

SOIRÉE MOULES/FRITES
le samedi 21 Novembre
à partir de 19h30
Salle des sports de Villerbon

Pour la deuxième année, l'Association des Parents d'Élèves vous propose un repas Moules/Frites suivi d'une soirée dansante le samedi 21 Novembre.

Vous serez accueillis dès 19h30 à la salle des sports de Villerbon.

Le repas sera servi à partir de 20h15 et sera suivi d'une soirée dansante animée par Jonathan « Enjoytasoirée » jusqu'à 2h00.

***Menu adulte** 19 € : 1 verre d'apéritif offert + amuse-bouches + moules-frites + fromage + dessert + café

***Menu enfant** 9 € : 1 verre de boisson offert + amuses-bouches + moules OU rôti de porc frites

Pour tout renseignement ou réservation, contacter **Lucie CHANDIVERT**, Présidente, au **06 81 93 41 38**

Informations pratiques... et de bon sens

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

A plusieurs reprises depuis quelques années, nous alertons la population sur la gêne ou le danger que représentent les haies, arbres et autres végétations qui envahissent peu à peu le domaine public.

Certains propriétaires ont été informés, puis avertis, soit par écrit, soit verbalement, de l'urgence qu'ils avaient à agir.

Force est de constater que ces informations, voire ces mises en demeure, restent trop souvent sans effets.

La sécurité étant en jeu, nous avons demandé aux employés communaux d'intervenir pour tailler la haie d'un particulier. La facture de cette intervention a été envoyée par le Trésor public.

Cette situation est une première. Nous n'hésiterons plus dorénavant à avoir recours à cette procédure, chaque fois que la situation l'exigera.

L'automne est la bonne période pour entreprendre vos travaux d'élagage et de taille.

A bon entendeur...



Les feuilles mortes se ramassent...

Il ne vous aura pas échappé que la principale occupation des employés communaux en cette période automnale est le ramassage des feuilles mortes.

Les nombreux platanes, notamment, qui font le charme de notre commune ne leur laissent que peu de répit.

Pour leur faciliter la tâche, et parce que c'est dans la logique des choses... et de la loi, nous souhaiterions vivement que les particuliers, notamment ceux dont les arbres débordent sur le domaine public ou qui ont une vigne-vierge sur leur(s) mur(s) extérieur(s), fassent leur part du travail... en ramassant LEURS feuilles.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Et puisque ces règles font partie de celles que nous nous devons tous de respecter pour mieux vivre ensemble, nous nous permettons de vous en rappeler deux autres :



Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Interdiction de brûlage par les particuliers

La circulaire du 18 novembre 2011 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts.

Il en est évidemment de même pour tout autre type de déchets ou ordures ménagères.

En cas d'infraction, et notamment de récidive, vous êtes passibles d'une amende de 450 €.

Cette règle s'applique à toutes et tous !